

La redynamisation des centres-bourgs

Partage d'expérience avec la commune de Joinville en Haute-Marne



La revitalisation des centres de nos bourgs et de nos villages est l'un des enjeux majeurs de notre territoire.

Le CAUE de la Moselle propose à destination des élus locaux et de leurs services, une journée sur ce thème, le :

Jeudi 25 avril 2019.

A travers le retour d'expérience de la commune de Joinville, l'objectif sera de comprendre la stratégie globale mise en place à l'échelle de ce petit bourg pour permettre d'agir, en cohérence, sur le logement, le commerce, les espaces publics, le patrimoine bâti et naturel afin de regagner de l'attractivité.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

- 7H30 : Départ en bus du parking de la patinoire, boulevard Saint-Symphorien à Longeville-les-Metz,
- 8H30 : Départ en bus du parking du supermarché Leclerc, ZAC de la Jonchery, rue de la Haye Plaisante à Dommartin-les-Toul,
- 10H00 : Arrivée à la Mairie de Joinville pour présentation détaillée par Monsieur Bertrand Ollivier, Maire de la commune, et par Monsieur Anthony KOENIG, chef de projet Urbanisme, de la démarche globale de revitalisation,
- 12H00 : Déjeuner au restaurant Le Grand Pont,
- 13H30 : Visites commentées de plusieurs opérations (rénovations de bâtiments, réhabilitations d'immeubles très dégradés, transformation d'une friche en jardin public, etc.),
- 16H00 : Départ en bus pour retour à Dommartin-les-Toul vers 17H30 et à Metz vers 18H30.

La redynamisation des centres-bourgs

Partage d'expérience avec la commune de Joinville en Haute-Marne

Le Jeudi 25 avril 2019

Bulletin d'Inscription

Nom

Prénom

Qualité

Adresse

Email

N° Portable*

* indispensable à la bonne organisation de l'événement.

Prend le bus à 7h30, parking de la patinoire, boulevard Saint-Symphorien à Longeville-les-Metz

Prend le bus à 8h30, parking du supermarché Leclerc, ZAC de Jonchery, rue de la Haye Plaisante à Dommartin-les-Toul

Règlement de 25 euros par personne par :

Chèque

Mandat administratif ou virement

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Moselle, accompagné de votre règlement, avant le **lundi 04 mars 2019**